

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La justice confirme la légalité des expérimentations sur les chasses traditionnelles

14 novembre 2024 à Issy-les-Moulineaux

Par plusieurs ordonnances du 13 novembre 2024, le tribunal administratif de Pau vient de confirmer la légalité des expérimentations sur les chasses traditionnelles à l'alouette des champs. Pour mémoire, les chasses traditionnelles aux pantés et aux matoles sont suspendues en raison de l'absence de données sur leur sélectivité.

Pour la deuxième saison consécutive, les Fédérations départementales des chasseurs des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont accepté de participer à une nouvelle campagne d'expérimentations ayant pour but d'apporter au ministère de la Transition écologique et au Conseil d'Etat les données qu'ils réclament.

Sans surprise, ces expérimentations ont immédiatement été contestées par la Ligue de protection des oiseaux et One Voice.

Comme l'année dernière, le tribunal administratif de Pau a cependant rejeté leurs attaques.

L'alouette des champs étant classée « préoccupation mineure » sur les listes de l'UICN et les spécimens capturés étant immédiatement relâchés, le tribunal administratif a considéré qu'aucune urgence ne justifiait la suspension de ces expérimentations.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Force est de constater que les associations animalistes ont peur de la science, car elles attaquent les campagnes d'expérimentations menées par les chasseurs. C'est un comble de se comporter en donneuses de leçons et de refuser d'être confrontée à la réalité scientifique de nos pratiques. Je me félicite de ces décisions de justice qui permettent d'objectiver la réalité de la sélectivité de ces pratiques. C'est une première étape dans le combat mené pour la réouverture des chasses traditionnelles à l'alouette des champs ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de





Fédération Nationale des Chasseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

